

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 22 mars 2021 à 17h 30, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Patrick Rancourt, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Normand Amesse, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2021-03-148 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield a transmis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ses prévisions budgétaires, pour l'année 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

2021-03-149 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE À ÊTRE INTÉGRÉ AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par le conseil de la MRC de

Beauharnois-Salaberry, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre adopté en 2012, par l'entremise de la résolution numéro 2012-05-238, est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser l'adoption dudit plan;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

2021-03-150 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-11 : INSPECTION D'ÉGOUT 2021

À la suite de l'appel d'offres public 2021-11 relatif à l'inspection d'égout 2021, les soumissions suivantes ont été reçues :

ICR Expert inc.	138 078,19 \$
Inspecvision 3D inc.	161 317,11 \$
SIMO Management inc.	177 911,88 \$ (non conforme)
Can-Inspection inc.	201 727,36 \$
9363-9888 Québec inc.	226 565,03 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise ICR Expert inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise ICR Expert inc. un contrat pour l'inspection d'égout 2021, pour la somme maximale de 138 078,19 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-11.

ADOPTÉ

2021-03-151 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-12 : AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE SECTEUR SUD

À la suite de l'appel d'offres public 2021-12 relatif à l'aménagement d'un parc linéaire dans le secteur sud, les soumissions suivantes ont été reçues :

Ali Excavation inc.	1 134 560,78 \$
Construction J. P. Roy inc.	1 161 110,36 \$
9203-3398 Québec inc.	1 302 299,29 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	1 306 023,82 \$

Les Pavages Théorêt inc.

1 326 002,82 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour l'aménagement d'un parc linéaire dans le secteur sud, pour la somme maximale de 1 134 560,78 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-12.

ADOPTÉ

2021-03-152 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-SRC-04 : FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS DANS LES PLATES-BANDES

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-SRC-04 relatif à la fourniture, la plantation et l'entretien des fleurs dans les plates-bandes, pour les années 2021-2022, les soumissions suivantes ont été reçues :

Paysagement Des Rochers	86 478,70 \$
Centre de Jardin Brisson inc.	86 888,33 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagement Des Rochers;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Paysagement Des Rochers un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des fleurs dans les plates-bandes, pour les années 2021-2022, pour la somme maximale de 86 478,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-SRC-04.

ADOPTÉ

2021-03-153 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires 2021 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à la majorité

D'approuver les prévisions budgétaires 2021 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite, pour la somme de 679 434 \$;

D'affecter à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 81 424,12 \$ à titre de contribution municipale, pour l'année 2021;

D'approuver le maintien des grilles tarifaires actuellement en vigueur :

- grille tarifaire relative aux déplacements à l'intérieur du territoire desservi;
- grille tarifaire relative aux déplacements hors territoire.

M. le conseiller Jean-Marc Rochon s'abstient de voter.

ADOPTÉ

**2021-03-154 AUTORISATION POUR L'AJOUT D'HEURES DE SÉCURITÉ ADDITIONNELLES
PAR LES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

CONSIDÉRANT la collaboration de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry et de la Sûreté du Québec afin d'ajouter une banque de 400 heures de sécurité additionnelles par la présence des cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE 275 heures doivent être à la charge de la Ville et 125 heures à la charge de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout d'une banque de 275 heures de sécurité additionnelles pour la présence des cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Salaberry de Valleyfield, pour l'été 2021, au montant de 7 500 \$, taxes en sus, le cas échéant.

ADOPTÉ

2021-03-155 OCTROI DE CONTRAT RELATIF AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU les élections municipales le 7 novembre 2021;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et présidente d'élection d'autoriser l'octroi d'un contrat à une firme externe en impartition et services afin de procéder, entre autres, à certaines opérations comme la confection de la liste électorale et la commission de révision informatisée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accorder au fournisseur Innovision + inc. un contrat pour les services et fournitures pour l'élection 2021, plus particulièrement pour la confection de la liste électorale et

des autres processus électoraux, pour la somme maximale de 63 409,55 \$, taxes comprises;

D'autoriser un transfert budgétaire de 9 500 \$ du poste budgétaire 02-140-02-670 au poste budgétaire 02-140-02-453.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2021-03-156 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 10, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 22 mars 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière